

Séance du 12 décembre 2013

Date de convocation : le 5 décembre 2013

L'an deux mille treize, le douze décembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Etaient Présents :

Daniel LELAIT, Jean-Claude KERVELLA, Danielle COROLEUR, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Martine BAUDOIN, Micheline LINGER, Marie-Edith MERCIER, Nathalie RIETH.

Pouvoirs :

Charlette ROUSSEL donne pouvoir à Jean-Claude KERVELLA ; Nicole BOURGOIN donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Eric MAINARDI donne pouvoir à Micheline LINGER

Etaient Absents :

Fabienne SIONNEAU, Olivier BOIS, Christophe DESCHAMPS

Nathalie RIETH a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 7 novembre 2013

- Délibérations

- Création d'une régie d'avance (régie « petits achats »)
- Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et fixant la rémunération des agents enquêteurs
- Construction de la garderie périscolaire : adoption du projet de l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Régime indemnitaire : instauration d'une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

- Point sur les commissions

- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le rajout de certains points à l'ordre du jour :

- la nomination des agents enquêteurs pour le recensement de la population
- la modification des statuts de la CCVA
- le choix des cabinets d'étude de sols, de contrôle technique et de coordination SPS (Sécurité et Prévention de la Santé) pour le projet de la Garderie périscolaire

Il demande ensuite aux membres de se réunir à huis clos en fin de séance : les conseillers votent à l'unanimité pour.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier adressé aux conseillers, et rédigé par Charlette ROUSSEL, Adjointe, pour son indisponibilité temporaire pour raisons de santé.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 novembre 2013** : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Création d'une régie d'avance (régie « petits achats »)**

Monsieur le Maire expose que les élus pouvaient ponctuellement avancer leur propre argent auprès des commerçants pour certains petits achats (souvent dans l'urgence) ; ils se faisaient ensuite rembourser par le biais des certificats administratifs.

Le Trésor Public refuse désormais la délivrance de ces certificats. Aussi, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer une régie d'avance (régie « petits achats » : besoins ponctuels pour le restaurant scolaire, bois pour le four à pain...) : de cette façon, ce sera le Trésor Public qui avancera l'argent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à la création d'une régie d'avances pour les « petits achats » à hauteur de 250 €, et nomme Madame Danielle COROLEUR régisseur titulaire.

- **Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population (du 16/01/2014 au 15/02/2014) et fixant la rémunération des agents enquêteurs**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser, au titre de l'année 2014, les opérations de recensement, conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002.

A ce titre, il convient de :

- désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement
- nommer les agents recenseurs
- fixer leur rémunération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer 2 agents recenseurs pour les opérations de recensement ; il fixe la rémunération de chaque agent à l'indice brut 297 / indice majoré 309 - grade Adjoint administratif 2ème classe - sur la base d'un contrat de 25 h 00 hebdomadaires (conseillé par le Centre de Gestion du Loiret).

Il est donné information que ces 2 agents suivront une formation dispensée par l'INSEE les 8 et 15 janvier 2014 à Cléry-Saint-André.

Enfin, les membres du Conseil Municipal nomment Monsieur Jean-Claude KERVELLA, Adjoint au Maire, coordonnateur de l'enquête, ainsi que Sandrine INGÉ-VRAIN, coordonnatrice suppléante, pour pallier aux éventuelles indisponibilités du suppléant titulaire.

- **Construction de la garderie périscolaire : adoption du projet de l'opération et arrêtant les modalités de financement**

Monsieur le Maire rappelle le projet en-cours relatif à la construction de la Garderie périscolaire.

Il présente le projet proposé par l'Architecte.

Il ressort que le zinc proposé par l'Architecte ne plaît pas à tous, ainsi que le Mélèze et les couleurs utilisées. Certains conseillers souhaiteraient plutôt une structure tout bois, mais le coût serait nettement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

Monsieur le Maire invite ainsi les membres à une visite organisée par le cabinet d'architecture le Lundi 16 décembre à Olivet (foyer Isambert Handicapés) ; tous les élus présents pourront constater par eux-mêmes l'effet rendu par l'emploi des matériaux proposés sur ce projet.

Il évoque aussi les modalités de financement.

Le projet se monte à 491 645 € ; des subventions seront utilisées à hauteur de :

- 23 % pour le *Pays Sologne Val Sud*, soit 114 000 €
- 20 % pour l'*Etat (DETR 2014)*, soit 95 000 €
- 38 % pour la *CAF*, soit 185 000 €

ce qui représente un total de 80 % de subventions, soit 394 000 €.

Le reste du projet, 97 645 €, sera financé sur fonds propres.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adoptent le projet à l'unanimité, et valident les modalités de financement telles qu'elles sont présentées.

- **Régime indemnitaire : instauration d'une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)**

Le versement de la prime de fin d'année, versée aux agents sous la forme de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), ne peut, pour des raisons administratives, être versée sous la même forme à l'agent de catégorie B.

Pour cela, il serait nécessaire d'instaurer l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) (modèle sur les régimes indemnitaires IAT et IEMP, déjà instaurés en 2009) [d'une manière générale, les agents doivent, dans l'exercice effectif de leurs fonctions, faire face régulièrement à des suppléments de travail et/ou à des sujétions plus ou moins importantes sans que l'on puisse quantifier ces suppléments et ces sujétions].

Le personnel potentiellement concerné par le versement d'IFTS est classé en trois catégories, et à chaque catégorie correspond un montant moyen annuel indexé sur la valeur du point de la Fonction Publique.

Pour le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux, les grades concernés sont :

- Rédacteur (au-delà de l'indice brut 380)
- Rédacteur Principal 2^{ème} classe
- Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Le montant des attributions individuelles ne pourra excéder 8 fois le montant annuel de référence attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent (montant annuel = 857.82 €)

Il appartiendra à chaque collectivité de fixer par délibération ses propres critères de modulation.

L'autorité territoriale pourra alors déterminer le taux individuel de chaque agent (dans les limites vues).

Modalités à étudier :

- principe d'attribution
- bénéficiaires
- calcul du crédit global : montant annuel de référence
- modulation individuelle – critères d'attribution
- versement et date d'effet

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'instauration de l'IFTS, selon les mêmes modalités que l'IAT et l'IEMP, votées en 2009.

• **Modification des statuts de la CCVA**

La CCVA informe la commune que les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés ; les raisons sont les suivantes :

- modifier l'annexe 1 et le plan des voiries communautaires
- rajouter dans la compétence de plein droit "Aménagement de l'espace" au niveau du 6ème alinéa "au sein du SCOT porté par le Pays Sologne Val Sud" après un schéma de secteur
- rajouter dans la compétence optionnelle "Politique de développement touristique" un paragraphe "Création, entretien du balisage et des panneaux, gestion du circuit pédagogique des Isles à Mareau-aux-Prés"
- supprimer dans la compétence optionnelle "Voirie", la 2ème phrase "Les aménagements situés à l'intérieur des bourgs resteront à la charge des communes"
- rajouter dans la compétence optionnelle "Equipements" après le gymnase du Val d'Ardoux "et la salle de tennis situés à Cléry" et après le centre de loisirs du Val d'Ardoux "situé à Jouy le Potier"
- rajouter dans une compétence supplémentaire n°4 intitulée "Santé" définie ainsi "Achat, restructuration ou construction et gestion de maisons de santé"
- modifier l'article 5 en l'adaptant à l'accord local sur la répartition de sièges communautaires et à la désignation des conseillers communautaires

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la modification des statuts de la CCVA.

• **Garderie périscolaire : choix des cabinets d'étude de sols et de contrôle SPS**

Les commissions Urbanisme et Travaux se sont réunies le 22 novembre dernier. Lors de cette réunion d'ouverture des plis, les membres ont étudié les offres reçues pour l'étude sol, le contrôle technique et la coordination SPS.

Les commissions proposent donc au Conseil Municipal :

- étude de sol : GEOTEC (*montant = 2 685 €*)
- contrôle : SOCOTEC (*montant = 11 781 €*)
- SPS : DALEO Conseils (*montant = 3 337 €*)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la proposition faite par les membres des commissions Urbanisme et Travaux.

LES COMMISSIONS :

VOIRIE :

** Réfection de la Rue du Bréau :*

Monsieur Jean-Claude Kervella, Adjoint à la Voirie, informe les membres du Conseil que l'enrobé coulé sur la Rue du Bréau n'a pas été réussi, ceci à cause des mauvaises conditions météorologiques (beaucoup de pluie lors des travaux au cours du mois de Novembre).

Après une réception en Mairie, la société Eurovia reconnaît son erreur et précise donc que l'intégralité de la route sera reprise courant Avril 2014, sans qu'aucune variation tarifaire ne soit pratiquée sur l'offre de base.

** Parking Rue de Rolland :*

Cet aménagement est terminé. Pour résoudre le problème de l'eau stagnante, 2 puisards ont été creusés.

Le candélabre a été installé et déplacé pour éclairer l'abribus.

Il ne reste plus que l'engazonnement à réaliser (à partir du Printemps 2014).

** Affaissement de terrain chez un particulier :*

Cette affaire déjà évoquée lors d'un précédent Conseil, n'a pas abouti auprès de la Préfecture ; en effet, l'Etat a classé la demande non recevable pour la reconnaissance de catastrophe naturelle.

** Abribus du Conseil Général :*

Lors de la dernière séance, les membres du Conseil ont refusé l'installation de cet abribus au Centre-Bourg.

Monsieur Kervella confirme la prise en compte de ce refus par le Conseil Général.

URBANISME :

Une réunion de la Commission a eu lieu ce même jour, pour des dossiers de demande de clôture, installation de panneaux photovoltaïques, et construction d'un pavillon.

Comme évoqué précédemment, Madame Roussel étant indisponible physiquement, Monsieur le Maire précise que les dossiers lui seront transmis pour information.

La prochaine réunion est fixée au Mercredi 18 décembre 2013 à 18 h 30.

DIVERS :

- Monsieur Dufournier précise que le câble électrique situé à côté des logements sociaux représente un danger pour la population ; Monsieur Kervella informe que le déplacement du compteur est prévu mais que la commune est dans l'attente de l'intervention d'ErDF (le compteur sera installé le long de la clôture).

- **Repas des Anciens** : il était fixé au calendrier à début Mars 2014, or, la salle est déjà louée. Une nouvelle date est donc retenue : 13 avril 2014
- **Voeux du Maire dans les communes du canton** :
 - * Dry = Vendredi 10 janvier 2014
 - * Mareau-aux-Prés = Samedi 11 janvier 2014
 - * Jouy-le-Potier = Vendredi 17 janvier 2014
 - * CCVA = Samedi 18 janvier 2014
 - * Mézières-lez-Cléry = Vendredi 24 janvier 2014 à 19 h 00
 - * Cléry-Saint-André = Jeudi 30 janvier 2014
- **Inauguration du parvis de l'Eglise** :
Les travaux viennent de se terminer. Il serait souhaitable d'organiser l'inauguration courant janvier 2014.

La date du Samedi 25 janvier 2014 à 11 h 00 est donc arrêtée.

- **Four à pain** :
Madame Coroleur souhaiterait qu'une date soit fixée pour la Commission Four à pain pour établir le calendrier 2014 : Samedi 11 janvier 2014 à 17 h 00.
- **Noël des enfants à Cléry** : Vendredi 13 décembre 2013 : un spectacle aura lieu, les élus et les parents d'élèves seront organisateurs.
- **Noël de la Crèche des Marmousets** : Samedi 14 décembre 2013
- **Goûter des Aînés à Mareau** : Vendredi 20 décembre 2013 à 15 h 00
Les élus feront le service : présence de Mesdames Baudoin, Linger, Coroleur, Messieurs Dufournier, Kervella.
- Madame Baudoin informe que le Conseil communautaire de la CCVA va agir pour le haut débit sur Cléry.
Elle a donc souhaité connaître si la commune pourrait en bénéficier si le captage est mauvais sur le territoire de Mézières.
Réponse de la CCVA : une action va être menée pour Dry ; il serait donc judicieux d'étudier la réception Internet pour les artisans et les particuliers, et de faire remonter ensuite ces informations à la CCVA.

Les membres se sont ensuite réunis à huis clos.

Fin de la séance : 22 h 15

Date du prochain Conseil Municipal : le Jeudi 9 janvier 2014 à 20 h 30

Daniel LELAIT	Jean-Claude KERVELLA	Danielle COROLEUR
Jacques DUFOURNIER	Rémi JAVOY	Martine BAUDOIN
Micheline LINGER	Marie-Edith MERCIER	Nathalie RIETH